



## Conditions générales de vente et d'utilisation des titres The Flying Donuts

LA BRESSE LABELLEMONTAGNE, la « SOCIETE »  
SAS au capital social de 428 500 euros  
RCS Epinal 2001 B 231

Siège social : 92 Route de Vologne 88250 La Bresse  
N° TEL : 03 29 25 68 58  
@: station.labresse@labellemontagne.com

Les présentes conditions générales de vente de titres sont valables pour la saison hivernale et 2022-2023.

### GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à l'ensemble des TITRES donnant l'accès à The Flying Donuts de La Bresse-Hohneck.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des attractions et activités de loisirs et pour les sociétés ayant leur siège social en France. La langue des documents contractuels est le Français.

### ACHAT

L'acquisition d'un TITRE The Flying Donuts implique la connaissance et l'acceptation par la personne ci-après dénommée le « TITULAIRE » ou le « CLIENT » de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Il appartient au TITULAIRE de s'informer sur les produits et les tarifs proposés (tarifs publics disponibles aux points de vente de la SOCIETE, et sur le site internet : [www.labellemontagne.com](http://www.labellemontagne.com)) et de sélectionner les plus avantageux pour lui. Le personnel ne peut être tenu pour responsable du choix du TITULAIRE. Aucune réclamation ou remboursement ne sera possible après l'achat.

### SUPPORT

Les TITRES The Flying Donuts sont délivrés sur des supports « FORFAIT PAPIER INDÉCHIRABLE » numérotés pour les produits horaires et sur des supports « PAPIER » pour les descentes unitaires.

Les TITRES sont accompagnés d'un TICKET de caisse reprenant les données essentielles de la transaction.

Les FORFAITS PAPIER INDÉCHIRABLES doivent être attaché au TITULAIRE à l'aide d'une épingle métallique fournie par la SOCIÉTÉ, et collé de manière à être visible et lisible par l'agent de la SOCIÉTÉ et ne pouvant être retirés en cours de validité.

### TITRES THE FLYING DONUTS HEURE

Toute personne désirant accéder à The Flying Donuts (Snowtubing / bouée sur neige) doit être titulaire d'un TITRE The Flying Donuts. Le TITRE The Flying Donuts délivré est strictement personnel. Tout TITRE The Flying Donuts donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur les pistes The Flying Donuts, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit. La validité du TITRE The Flying Donuts est définie sur la grille tarifaire et sur le site internet et durant les périodes d'ouverture des remontées mécaniques telles qu'elles sont affichées aux caisses de la SOCIETE, sous réserve des conditions météorologiques et d'enneigement.

Les TITRES The Flying Donuts sont strictement personnels, incessibles et intransmissibles quelques soit leur durée.

Le TITRE The Flying Donuts doit être conservé par son TITULAIRE afin de pouvoir être présenté au contrôleur sur l'aire de départ des pistes de Snowtubing ou aux agents assermentés de la SOCIETE, et ce pendant toute la durée de validité du TITRE

Le TITRE The Flying Donuts est réputé utilisé dès son édition par le poste de vente. Il n'est ni repris ni échangé, comme tous les produits annexes. Seules les informations contenues, telles que transcrites sur le support, le ticket de caisse joint et/ou conservées par le logiciel de gestion font foi.

### CATEGORIES DE CLIENTELE ET TARIFS

Les catégories de clientèle et tarifs correspondants sont définis dans la grille tarifaire.

Les tarifs publics de vente des TITRES sont affichés aux points de vente de la SOCIETE. Des guides tarifaires y sont également disponibles. Ces tarifs sont exprimés en Euros et toutes taxes comprises.

Les éventuelles réductions ou gratuités ne sont accordées que sur présentation aux points de vente, au moment de l'achat, des pièces officielles justifiant lesdits avantages tarifaires. Dans tous les cas, la détermination de l'âge à prendre en compte sera celui au jour de début de validité du TITRE à délivrer.

### PERTE OU VOL DU TITRE

ATTENTION : Tout TITRE The Flying Donuts PERDU ou VOLÉ ne sera ni remboursé, ni remplacé.

### REMBOURSEMENT

Tout TITRE The Flying Donuts délivré qui aurait été utilisé partiellement, ne sera ni remboursé ni échangé, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au titulaire, et ce quelle que soit la durée de validité dudit TITRE. Il est porté à la connaissance des TITULAIRES de TITRES que les TITRES The Flying Donuts que propose la SOCIETE ne peuvent pas être vendus avec une assurance couvrant les secours.

### CONTROLE – ABSENCE, FRAUDE OU NON-CONFORMITE DE TITRE – RESPECT DU REGLEMENT DE POLICE

Le TITRE doit être présenté lors de chaque départ sur une piste de The Flying Donuts à la demande des agents de la SOCIETE.

Les agents de la SOCIETE pourront demander la présentation de toutes pièces justifiant des avantages tarifaires au TITULAIRE d'un TITRE réduit ou gratuit.

Si le contrevenant refuse ou se trouve dans l'impossibilité de justifier son identité, l'agent de la SOCIETE en rendra compte immédiatement à tout officier de police judiciaire de la police nationale ou de la gendarmerie nationale territorialement compétent, qui pourra alors lui ordonner sans délai de lui présenter sur-le-champ le contrevenant.

En cas de fraude relevée par l'agent de la SOCIETE, les informations recueillies par ce dernier pour l'établissement du procès-verbal pourront faire l'objet d'un traitement informatique afin d'assurer le suivi des infractions constatées et les éventuelles relances ainsi qu'à des fins statistiques. Ces données seront uniquement destinées à la SOCIETE. Conformément à la loi Informatique et Libertés, toute personne concernée dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès de la SOCIETE, en écrivant à l'adresse correspondante : La Bresse Labellemontagne - Service contrôles des titres - 92 route de Vologne - 88250 La Bresse. Responsable du traitement : la SOCIETE - Finalité des traitements : gestion des fichiers de clients, billetterie et contrôle d'accès.

### MODALITÉS DE PAIEMENT

Toute délivrance d'un TITRE donnera lieu à paiement du tarif correspondant. Ces règlements sont effectués soit par carte bancaire acceptée par la SOCIETE (Eurocard, Mastercard, Visa, American Express) soit en espèces euros, soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France, émis à l'ordre de la SOCIETE,) ou par chèques vacances ANCV.

## INTERRUPTION DU FONCTIONNEMENT DE THE FLYING DONUTS

En cas d'interruption du service de The Flying Donuts, les titulaires d'un TITRE The Flying Donuts pourront se voir proposer un « dédommagement » du préjudice subi en cas d'arrêt complet et consécutif de l'attraction supérieur à une demi-journée.

Le TITULAIRE pourra bénéficier sur justificatifs :

- d'une prolongation immédiate de la même durée que celle concernée par l'interruption
- d'un avoir sous forme de TITRE The Flying Donuts

Le TITULAIRE ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant ce dédommagement.

Seuls les titres ayant été acquis et réglés par leur titulaire directement auprès de la société peuvent donner lieu à dédommagement direct par celle-ci.

## AGE ET ACCOMPAGNEMENT

L'âge minimum pour prendre place à bord d'une bouée de The Flying Donuts est de 3 ans.

Les enfants de moins de 8 ans devront être obligatoirement accompagnés par une personne responsable, sur l'ensemble de l'attraction.

Une seule personne est autorisée par bouée.

## RESPECT DES RÈGLES DE SECURITE

Tout TITULAIRE d'un TITRE The Flying Donuts est tenu de respecter les règles de sécurité relatives à la pratique du Snowtubing, notamment les conditions générales d'utilisation affichés au pied des pistes de Snowtubing, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de la SOCIETE, sous peine de sanction. En cas de non-respect du règlement de police ou des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, les TITRES The Flying Donuts pourront être retirés par des contrôleurs assermentés à des fins de preuve.

Selon la gravité de la faute commise, celle-ci pourra donner lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire augmentée le cas échéant des frais de dossier ou à des poursuites judiciaires, ainsi qu'au paiement de dommages et intérêts.

## PREJUDICE MATERIEL OU PHYSIQUE

En cas de préjudice matériel ou physique occasionné par un des éléments de nos attractions, le titulaire doit faire constater sans délai le préjudice au personnel de l'appareil et remplir la déclaration d'accident.

## PERTE D'EFFETS PERSONNELS

La SOCIÉTÉ décline toutes responsabilités en cas de perte d'effets personnels dans les gares, les véhicules et sur l'ensemble du circuit de la Schlitte Mountain. Les CLIENTS sont invités à ne conserver sur eux aucun équipement / matériel / effet personnel susceptible de chuter.

## PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les marques, modèles et graphismes portés sur les différents TITRES, affiches ou tarifs sont déposés et toute reproduction est strictement interdite.

## PRISES DE VUES AUTOMATISEES

Il est porté à la connaissance des clients que le site est équipée de systèmes de captation automatique d'images (webcams et/ou système de prise de vue ludique). Les images / vidéos générées sont conservées pour une durée d'un an.

Les installations sont également équipées d'un système de vidéosurveillance dont les images sont conservées pendant 30 jours.

L'intéressé peut, s'il le souhaite, faire supprimer les photos / vidéos sur lesquelles il s'avère identifiable, sur simple demande auprès du personnel de la SOCIETE. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la SOCIETE ou ses partenaires éventuels, conformément à la Politique de Protection des Données mentionnée ci-dessous. Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le TITULAIRE d'un TITRE (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression pour motifs légitimes auprès de la SOCIETE ou à l'adresse suivante: [protectiondesdonnees@labellemontagne.com](mailto:protectiondesdonnees@labellemontagne.com)

## PROTECTION ET TRAITEMENT DES DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL

L'ensemble des informations qui est demandé par la SOCIETE pour la délivrance d'un TITRE ou pour toute déclaration est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du TITRE ne pourra intervenir. L'intégralité de la Politique de Protection des Données à Caractère Personnel du Groupe LABELLEMONTAGNE, applicable à la SOCIETE, est disponible à l'adresse suivante: <http://www.labellemontagne.com/commun/protection-des-donnees/>

Cette Politique de Protection des Données fait partie intégrante des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation. En acceptant les présentes, vous acceptez aussi la Politique de Protection des Données mentionnée ci-dessus.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la SOCIETE ou ses partenaires éventuels. Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le TITULAIRE d'un TITRE (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression auprès de la SOCIETE, en écrivant par e-mail à [protectiondesdonnees@labellemontagne.com](mailto:protectiondesdonnees@labellemontagne.com) ou à l'adresse postale suivante:

LA BRESSE LABELLEMONTAGNE  
92, route de Vologne  
88250 LA BRESSE

Responsable des traitements: La Bresse Labellemontagne

Finalités des traitements: gestion des fichiers de clients et de prospects, billetterie et contrôle d'accès.

## DISPOSITIONS PARTICULIERES

### 1/ Respect des mesures et règles sanitaires

La SOCIETE est susceptible de mettre en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions sanitaires réglementaires qui seraient instituées par les autorités.

Tout TITULAIRE est tenu, le cas échéant, de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires.

A ce titre, le TITULAIRE s'oblige notamment à respecter les consignes tant écrites que verbales (et les pictogrammes les complétant) qui lui seront transmises et dispensées par la SOCIETE et par son personnel, en amont comme au cours de sa présence sur site et de l'accomplissement de la prestation.

A défaut, le TITULAIRE s'expose aux mesures de restriction qui pourraient être rendues applicables par les autorités (pouvant aller, selon les décisions des seules autorités exécutives, législatives et ou réglementaires, jusqu'à la signification d'un refus d'accès aux remontées mécaniques).

### 2/ Mesures de restriction énergétique

Dans le contexte de crise énergétique, les autorités sont susceptibles d'imposer des mesures de restriction énergétique pouvant impacter l'offre de transport par remontées mécanique et la prestation du domaine skiable de l'OPERATEUR. Le cas échéant, la SOCIETE/l'OPERATEUR s'engage à informer sa clientèle dans les meilleurs délais après information par les autorités/fournisseurs d'énergie des impacts prévisionnels sur les remontées mécaniques et le domaine skiable. Dans une telle éventualité, les dispositions prévues aux présentes s'appliqueront.

Mis à jour le 06/10/2022

Le Directeur de site  
Nicolas Claudel

